

## Compte Rendu Bureau Exécutif n° 430 Mercredi 20 Octobre 2021 – Distanciel

**Membres du BEX présents :** Jean ZOUNGRANA, Carole CHEVIET, Peggy DICKENS, Fabienne HABRIOUX, Caroline JEHL, Françoise SEILER, Olivier BAYLE, Didier CHAVRIER, Emmanuel GIRARD,

**Membres Invités :** Ludovic ROYE - DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX - DAG.

**Membre Excusé :** Georges DANTIN

**Liste de diffusion :** Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 18 h 30

<b>SUIVI</b>	
1. Agenda - calendrier du BEX	<p>Conseil Fédéral : Le samedi 13 novembre de 9 h 00 à 16 h 00 à Vaires-Sur-Marne,            BEx présentiel : Le vendredi 26 novembre à 16 h 00, à Vaires-Sur-Marne,            Conseil des Territoires et du développement les 27 et 28 novembre, à Vaires-Sur-Marne,            Commission Sportive les 4 et 5 décembre,            BEx distanciel : Jeudi 16 décembre à 18 h 30,            Séminaire BEx-DTN les 7 et 8 janvier 2022.</p>
2. Affiliation de WILLEMS Kayak Polo	<p>WILLEMS Kayak Polo est une association loi 1901 créée le 15 septembre 2008. La structure est située à Willems (59). Elle a été affiliée jusqu'en 2017.</p> <p>Le club a pour objet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser et développer la pratique du CK et DA ;</li> <li>• Contribuer à la protection de l'environnement nécessaire à sa pratique.</li> </ul> <p>La structure propose du kayak polo en eau calme.            Avis favorable du CRCK. La visite a été fait par le CTFD 59 et par le président intérimaire du CDCK 59.            Avis favorable du service sous réserve de modification des statuts concernant les conditions de convocation de l'AG et ses fonctions ainsi que la composition et les fonctions du CA.</p> <p>→ Validation de cette affiliation par le BEx</p>

<b>DECISIONS du BUREAU EXECUTIF</b>	
1. CR Réunion CNA Océan Racing Va'a du 29 septembre	<p>Présentation du CR de la dernière réunion de la CNA Ocean Racing. Plusieurs propositions ont été formulées dans ce compte-rendu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Format court</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Avantages : Ouvertures de la discipline vers l'extérieur et de nouveaux pratiquants,</li> <li>○ Possibilité d'ouvrir des épreuves dans les annexes 2022.</li> </ul> </li> </ul>

- Mixité équipage
  - o Proposition de maintenir que les équipages biplaces mixtes et de supprimer les équipages biplaces hommes et femmes, pour développer la pratique féminine. La décision est toujours au point mort sur la mise en œuvre de ce projet, chacun reste figé sur sa position.
- Règlement V6
  - o Suite au souhait de supprimer la contrainte de poids, il n’y a pas de possibilité de modifier une Règle Particulière pour 2022. Donc, suppression impossible pour 2022.  
Point à retravailler lors de l’écriture des RP pour le prochain règlement en prenant en compte les conséquences d’avoir des embarcations trop légères avec des risques de rupture en mer.
- Reconnaissance de Haut niveau
  - o Le Ministère a publié une première analyse au regard de l’instruction DS/DS2/2020/222 du 7 décembre 2020 relative à la campagne de reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines sportives. L’Ocean Racing n’a pas été retenu dans les disciplines de haut niveau, dans cette première analyse en date du 22 juin 2021. En attente des démarches auprès de l’ANS et du Ministère, pour infléchir la décision, la CNA et le cadre technique référent, manager de l’Ocean Racing, restent disposés à accompagner le siège pour un argumentaire appuyant cette nouvelle candidature.

Le BEx propose que la décision sur la limitation aux embarcations biplaces mixtes soit prise en Plénière au mois de janvier, tout en analysant bien les conséquences d’une telle évolution. Par rapport à la suppression de contrainte de poids sur les V6, Il a été rappelé que la masse imposée est de 110 kg (après des règles par le passé de 130 et 150 kg) mais avec la présence d’embarcations en carbone plus légères de 65 et 90 kg qui actuellement complètent par un lest. Ne favorise-t-on pas la course à l’armement avec la suppression des embarcations en fibre de verre à terme ? N’aurons-nous pas à l’avenir des V6 sit-on-top dont la hauteur sera moins importante, nécessitant d’avantage de composite comme ceci a pu être observé lors du passage des bateaux pontés aux surfskis ? Enfin par rapport au Calendrier 2022, le BEx remarque que peu de compétitions sont saisies sur le calendrier fédéral, et qu’il y a deux projets pour le championnat de France 2022 mais rien d’arrêté à ce jour.

→ Validation par le BEx.

2. CR Réunion  
CNA Dragon Boat du  
8 octobre

Présentation du Compte Rendu de la dernière réunion de la CNA Dragon Boat.

Les points abordés sont :

- Même si l’international ne relève pas des attributions de la Commission Nationale, nous estimons que lorsque cela se passe sur le territoire français, il y a un impact direct sur le développement du Dragon Boat en France donc cela nous concerne.
- La CN DRB est favorable à l’accueil de manifestation Internationales Dragon Boat en France mais pas sous n’importe quelles conditions.
- Par rapport à la Le dossier de candidature de Aix 2024, il s’agit d’une nouvelle candidature qui fait suite à l’annulation d’Aix 2020, candidature pour laquelle, la CN DRB s’était déjà opposée dès 2017. Elle maintient son

	<p>opposition à cette nouvelle candidature. Le club d'Annecy ne participe plus à l'animation nationale depuis 2013.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La présentation des grandes lignes méthodologiques sur le projet de développement et de la mise en place des Etats Généraux. La démarche est lancée et la commission s'est bien appropriée la démarche.</li> </ul> <p>A dessein de soutenir le développement du Dragon Boat et compte tenu de l'engagement de la commission, le BEx soumettra la candidature de la FFCK à l'organisation d'une compétition internationale en 2026.</p> <p>→ Validation par le BEx.</p>
<p>3. Réflexions sur le Stand Up Paddle</p>	<p>Sur le plan national, la FFS a la délégation pour le stand Up Paddle. Elle a mis en place des animations (un championnat de France et 6 manches de Coupe de France) pour la pratique en mer (course longue, sprint, technical race).</p> <p>La pratique loisir du SUP se développe très majoritairement par rapport à la pratique en compétition. Les courses de longue distance attirent aussi des centaines de participants.</p> <p>Sur demande des pratiquants, la nouvelle équipe FFS élue l'hiver dernier a mis en place en 2021 un championnat de France Ultra-Longue Distance (ULD) sur la Dordogne Intégrale (convention avec l'organisateur pour accueil des CdF 2021 et 2022). Sur 2022, elle a également passé convention avec l'organisateur de la Tarn Water Race pour une manche de Coupe de France ULD.</p> <p>Ces deux organisateurs sont des membres affiliés ou ex membre agréé FFCK, et leurs manifestations sont ouvertes à tous les Sports de Pagaie. Ils se sont affiliés FFS.</p> <p>Une réunion en avril 2021 sur l'animation SUP avec des compétiteurs FFS et FFCK et les présidents de CNA de l'Ocean Racing et du WaveSki Surfing, a conclu que les pratiquants ne voulaient pas d'un conflit entre les deux fédérations, et étaient demandeurs d'une convention avec la FFS pour une licence commune si possible, ou une affiliation commune pour la pratique compétitive du SUP.</p> <p>Actuellement, les organisations qui rassemblent beaucoup de compétiteurs sont des clubs ou des acteurs privés. Ils organisent des manifestations qui rassemblent 500 à 700 personnes qui recherchent une manifestation conviviale, en pleine nature avec des paysages magnifiques.</p> <p>En juin 2021, le Bex s'est prononcé en faveur de la mise en place d'un circuit de longue distance sports de pagaie. Plusieurs pratiquants licenciés FFCK sont demandeurs d'une animation ultra-longue distance à la FFCK, sur les mêmes courses que celles déjà ciblées par la FFS.</p> <p>La Vice-présidente fédérale en charge de cette activité, est missionnée pour proposer un circuit de manifestations de loisir et de compétition longue distance incluant le SUP.</p> <p>En l'état actuel de la situation du SUP au plan international, cette démarche n'a pas vocation à revendiquer la délégation sur la discipline dans le cadre de la campagne actuelle du ministère. En effet, le Tribunal Arbitral du Sport a reconnu la légitimité pour chacune des fédérations internationales, ICF et ISA, de développer le SUP. L'ICF a mis en place une commission à cet effet et organisé des championnats du monde. La fédération européenne va elle aussi proposer un championnat d'Europe. Notre</p>

	<p>fédération s'inscrit dans cette volonté de nos instances internationales ICF et ECA, de développer cette pratique. Ce développement se fera toutefois au sein de la FFCK dans le respect de la délégation ministérielle attribuée à la FFS.</p> <p>→ Validation par le BEx.</p>
<p>4. Affiliation IDBF</p>	<p>Suite aux discussions du dernier BEx, sur la demande du club d'Annecy, sur l'organisation d'un Championnat du Monde de Dragon Boat sur lequel le Bureau Exécutif a décidé de ne pas cautionner et de la validation du Compte-rendu de la Commission Nationale de Dragon Boat, le BEx propose que la Fédération Française de Canoë Kayak et des Sports de Pagaie candidate pour une affiliation à l'IDBF (International Dragon Boat Federation) en tant que Fédération Nationale Délégataire, sachant qu'il existe déjà une fédération nationale de dragon boat non-délégataire déjà adhérente à l'IDBF.</p> <p>→ Validation par le BEx de la demande pour une affiliation de la FFCK à l'IDBF.</p>
<p>5. Commission disciplinaire</p>	<p>Lors de la compétition Interrégionale de Descente à Val de Reuil, il y a eu des incidents avec deux jeunes compétiteurs.</p> <p>Le BEx s'interroge sur la non-utilisation de la possibilité qui autorise le Juge-arbitre à réunir un Jury d'Appel pendant la compétition, pour pouvoir prendre des décisions disciplinaires ou de faire remonter les informations à la Commission Nationale Descente. Ceci n'a pas été fait. Quelles en sont les raisons (formation du juge-Arbitre, impossibilité de réunir ce jury d'appel) ?</p> <p>→ Le BEx propose qu'un courrier soit adressé au Président du Club, pour connaître les suites données à cette affaire, le BEx conservant la possibilité de saisir la Commission de Discipline de première instance envers le club et les deux jeunes.</p>
<p>6. Groupe de suivi jeunes</p>	<p>Le développement de la pratique sportive des jeunes est un des axes prioritaires du projet fédéral.</p> <p>Dans ce cadre il a été proposé de mettre en place un groupe de suivi jeunes dont la mission est d'assurer le développement, l'accès au haut niveau et le suivi jeune.</p> <p>Le constat qui est fait est que les actions jeunes, au niveau national, se limitent aujourd'hui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aux actions classiques des disciplines liées aux différentes tranches d'âge ( collectif U16 ; U18 pour échéances internationales ) et qui concernent 25 et 35 jeunes de cadet 1<sup>ère</sup> année à junior 2<sup>ème</sup> année par discipline , ce qui est peu,</li> <li>- Aux stages U15 organisé en 2019 aux vacances de Toussaint toutes disciplines confondues (60 jeunes).</li> </ul> <p>La proposition est ici de « booster » une dynamique de stages, de suivi, de traçabilité de nos sportifs dès les U14 et mettre en place un programme ambitieux en regroupant les expertises des clubs, des ETR, des CNA et des EN. En clair, par des actions interrégionales/nationales, l'objectif est de multiplier par 3 le nombre d'actions et par 4, le nombre de jeunes identifiés et conviés à ces actions.</p> <p>La demande est de 25 k€ sur 3 ans pour 2022, 2023 et 2024.</p> <p>→ Il est proposé que la faisabilité financière de ce projet soit étudiée et intégrée au Budget prévisionnel 2022.</p>

<p>7. Maison du CK – Géothermie</p>	<p>Les consultations pour faire intervenir les entreprises vont bientôt commencer. En raison d'un financement en partie sur des budgets publics, il a été décidé de passer par des appels d'offre. Pour ce faire, il est demandé au BEx l'autorisation d'adhérer au système d'appels d'offre Maximilien pour diffuser ceux-ci auprès des entreprises.</p> <p>Présentation de la solution de géothermie pour la Maison du Canoë Kayak retenue par rapport à la solution initiale d'une Pompe à Chaleur (PAC) Air-Eau. Malgré la non-possibilité d'utiliser une solution sur nappe phréatique, deux autres solutions ont été envisagées avec une solution sur sept forages à 150 m de profondeur sous le parking et mise en place de sondes de circulation de fluide caloporteur et une autre solution par 55 pieux géothermiques pour supporter la construction eux aussi équipés de surfaces d'échanges dans le sol. Les coefficients de performance d'une installation Eau-Eau étant bien supérieurs à ceux d'une installation Air-Eau avec des aérothermes, c'est cette solution qui est retenue malgré un coût d'investissement un peu plus lourd. La solution sur pieux étant beaucoup plus onéreuse que la solution par sonde, c'est cette solution par 7 sondes qui a été préférée.</p> <p>→ Validation par le BEx</p>
<p>8. Proposition ITO's Slalom</p>	<p>Une proposition des ITO pour le Slalom est présentée au Bureau Exécutif, après une validation conjointe de la Commission Nationale Slalom et de la Commission Nationale des Juges et des Arbitres.</p> <p>→ Validation de cette liste par le BEx.</p>
<p>9. ICF Ranking 2022 / 2023</p>	<p>Chaque année, l'ICF organise des courses ICF Ranking tout au long de la saison. Ces compétitions permettent de marquer des points pour le classement mondial. Chaque nation peut inscrire 2 compétitions « ICF Ranking ». Au niveau de la FFCK et à ce jour, une compétition « ICF Ranking » a lieu à Pau chaque année avec la Coupe des Pyrénées.</p> <p>Dès cette année, nous allons avoir plusieurs candidats pour accueillir une « ICF Ranking » et, cela va continuer dans les prochaines années avec l'arrivée de nouveaux ou des améliorations de bassins (Epinal, Cesson, Bergerac, ...).</p> <p>De plus, nous avons le bassin de Sainte Suzanne qui demande aussi d'accueillir une ICF Ranking en tant que CPJ.</p> <p><b>Pour 2022</b>, nous avons trois sites qui souhaitent accueillir une « ICF Ranking » : Pau, St Suzanne et Vaires sur Marne.</p> <p>Après échange avec le comité technique ICF, la candidature de Saint Suzanne (Ile de la Réunion) serait sortie de nos deux quotas. Ceci permettrait de choisir Pau et Vaires-Sur-Marne tout en maintenant la possibilité d'accueillir une ICF Ranking à Ste Suzanne</p> <p>L'ICF Ranking de Vaires sur Marne doit être dans le process de l'accueil de la Coupe du Monde de 2023.</p> <p><b>Pour 2023</b>, nous avons acté que dans le cadre de la préparation de Foix pour les Championnats de Monde U18 et U23 prévus en 2025, une ICF Ranking en 2023, serait souhaitable.</p>

	<p>Afin de voir de la lisibilité et de pouvoir anticiper, il est proposé de faire un appel à candidature dès la fin de l'année pour l'accueil d'une compétition ICF Ranking de avant l'accueil des mondiaux de 2025.</p> <p>→ Validation de la proposition par le BEx</p>
<p>10. Recours gracieux sur la région AURA</p>	<p>Trois demandes préalables (recours gracieux) sont proposées par le service, sur des demandes régionale et départementale : Seuils de l'Ouvèze (07) - Moulin Barreyre et listes d'ouvrages à aménager et/ou signaler (43).</p> <p>1 – Vieille Brioude – Moulin Barreyre (43), la DDT n'a pas consulté le monde sportif lors de la mise en place d'un dispositif de restauration de continuité écologique et sédimentaire qui aurait pu être accompagné d'un dispositif de continuité de navigation (le pétitionnaire est favorable et attend d'être mis en demeure). L'ouvrage est dangereux, la passe aurait été aisément réalisable. Demande du CDCK 43 d'un recours. Devis JED : 2 400€ TTC Proposition : CDCK 43 = 800€, CRCK AURA = 800€, Siège FFCK = 800€</p> <p>2 – Département de Haute Loire : Le Préfet n'a toujours pas édité les listes d'ouvrages à aménager et/ou à signaler. Cette situation mène à des blocages administratifs abusifs, comme ça a pu être le cas sur le barrage de Poutès. → Demande du CDCK 43 d'un recours pour demander la mise en place de ces listes. Devis JED : 1 800€ TTC Le CRCK AURA a contacté les professionnels pour leur participation -&gt; Attente de leur retour Proposition : CDCK = 450 ou 600€*, Pros = (en attente), CRCK AURA = 450 ou 600€*, Siège fédéral = 450 ou 600€* (*Selon retour des professionnels).</p> <p>3 – Vallée de l'Ouvèze – Ardèche : Le CDCK 07 a découvert par hasard, les travaux en cours dans le lit de l'Ouvèze. Ceux-ci ont été engagés sans aucune concertation sur plusieurs seuils de la vallée. L'Ouvèze est un parcours inscrit à l'inventaire préliminaire des cours d'eau navigués du Plan Départemental des Espaces Sites Itinéraires de l'Ardèche. C'est un parcours historique, décrit dans de nombreux guides. Demande du CDCK 07 d'arrêt des travaux, via un recours : Devis JED : 3 000€ Proposition : CDCK 07 = 1 000€, CRCK AURA = 1 000€, Siège fédéral = 1 000€.</p> <p>→ Validation du BEx</p>
<p>11. Formation des entraîneurs : assouplissement du règlement fédéral</p>	<p>La formation fédérale Entraîneur Fédéral 1 est aujourd'hui construite autour de 4 modules de formation. Ces modules sont organisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Par les CREF sur le plan logistique et pédagogique,</li> <li>• Par l'organisme de formation professionnelle de la FFCK sur le plan administratif et financier.</li> </ul> <p>Le règlement actuel de la formation EF1 prévoit une mise en œuvre par les CREF en s'appuyant sur des responsables de formation habilités. A ce jour, seuls les CTR ont été habilités. Depuis fin 2015 et le lancement de l'EF1, 231 personnes ont été formées sur un ou plusieurs modules. En 2021 aucune CREF ne propose l'organisation d'un module de formation EF1. Plusieurs freins sont évoqués parmi eux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La taille des régions et temps de déplacement associés pour une formation ne débouchant pas sur une formation professionnelle,</li> <li>• Le manque de disponibilités des CTR,</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'obligation de disposer du MFPC pour valider l'EF1.</li> </ul> <p>Afin de libérer les freins, il est proposé que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les modules de formation EF1 puissent être organisés par des clubs ayant un entraîneur reconnu et identifié sur les listes H2 du dispositif Pagaies Couleurs.</li> <li>• Les clubs intéressés candidatent directement auprès de la FFCK dans le cadre d'un process qui sollicitera l'avis de la CREF.</li> <li>• Le prérequis du MFPC soit remplacé par celui de la détention d'une Pagaie Bleue.</li> </ul> <p>En parallèle de ces modifications, une réflexion plus large est en cours sur la formation des entraîneurs de premier niveau afin d'augmenter le nombre des entraîneurs formés et d'adapter le contenu de leur formation aux objectifs de développement de la culture sportive de la DTN.</p> <p>→ Validation de cet assouplissement par le BEx</p>
<p>12. Convention FFCK - FF sport adapté</p>	<p>La FFCK est déjà signataire d'une convention avec la FF Handisport, concernant les pratiques des personnes à mobilité réduite et des mal voyants</p> <p>Des collaborations régulières existent depuis plusieurs années entre la FFCK et la FFSA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Il existe une commission CK au sein de la FFSA</li> <li>○ Un championnat de France canoë-kayak (CEL et slalom) a lieu chaque année, en appui technique sur un club FFCK.</li> <li>○ Une formation qualifiante en direction des cadres de clubs est proposée par la FFSA.</li> </ul> <p>Quelques pratiquants sont doubles licenciés FFCK et FFSA, d'autres seulement licenciés FFSA (des pratiquants accompagnés par des structures médico-sociales). Aucune demande de délégation à envisager à ce jour par la FFCK, car les handicaps et les publics trop spécifiques demandent dans compétences très particulières.</p> <p><b>Travail déjà réalisé et proposition de mise en œuvre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation de la convention (cf. pièce jointe à cette instruction) durant le printemps 2021, sur une trame similaire à la convention avec FFH.</li> <li>- Proposition au BEX d'une signature dès que possible entre Présidents.</li> </ul> <p>→ Validation de cette convention par le Bex</p>
<p>13. Modification des annexes 1 et 10 du Règlement intérieur de la FFCK</p>	<p>À la suite des évolutions fédérales et législatives des derniers mois, plusieurs textes réglementaires de la Fédération doivent être mis à jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'annexe 1 du Règlement intérieur de la FFCK, relative aux organismes déconcentrés de la Fédération (CDCK et CRCK), à la suite des modifications des Statuts Types.</li> <li>- L'annexe 10 du Règlement intérieur de la FFCK, relative aux licences fédérales pour la pratique du canoë kayak.</li> </ul> <p>Ces deux annexes ont été retravaillées et modifiées afin d'être présentées au prochain Conseil Fédéral. Les principales modifications apportées, présentées au Bureau exécutif pour information, sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Pour l'Annexe 1 :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Suppression de toutes références aux membres conventionnés/au conventionnement ;</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ajout de précisions à la suite du déploiement des statuts types CRCK.</li> <li>• <u>Pour l'Annexe 10</u> :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Modification du titre de « <i>Titres fédéraux pour la pratique du Canoë Kayak</i> » à « <i>Licences fédérales pour la pratique du Canoë Kayak</i> » ;</li> <li>○ Mise à jour des règles relatives au certificat médical à la suite du Décret n° 2021-564 du 7 mai 2021.</li> </ul> </li> </ul> <p>→ Validation de ces annexes au Règlement Intérieur par le BEx. L'approbation sera proposée au conseil Fédéral du 13 novembre 2021</p>
--	--

ETUDES du BUREAU EXECUTIF	
<p>1. Point sur les événements internationaux prévus sur le territoire national en 2022 et 2023.</p>	<p>Cette instruction a pour objet de soumettre aux membres du BEX des éléments lui permettant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réfléchir à la stratégie événementielle pour la période post 2024 : place accordée au site de Vaires-sur-Marne / articulation avec les autres sites de compétition sur le territoire / adéquation entre nos ambitions et les moyens à mettre en œuvre...</li> <li>- Prioriser et choisir les compétitions (avec site(s) de compétition) pour lesquelles nous allons exprimer une intention de candidature dans le processus défini par l'ICF.</li> </ul> <p>La cellule Événementielle de la fédération (Service Événement et Animation sportive) a compilé ces éléments d'aide à la décision pour le BEX.</p> <p><u>I/- Rappel des principes de l'ICF pour le dépôt des candidatures :</u>          Les Coupes du Monde sont attribuées par l'ICF au minimum 2 ans avant la date de la compétition, et les Championnats du Monde 4 ans à l'avance.          La liste des événements ICF ouverts à candidature pour 2024-2026 figure en annexe.          Pour postuler, une lettre d'intention doit être retournée à l'ICF avant le 1er novembre 2021 et un questionnaire de candidature avant le <u>1er février 2022</u>.          Les décisions d'attribution seront prises lors de la réunion du conseil d'administration de l'ICF en <u>mars 2022</u>.</p> <p><u>II/- Point sur les candidatures et événements internationaux programmé en 2022 et 2023 :</u></p> <p>Compétitions programmées en 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Championnat du monde descente Treignac,</li> <li>- Championnat du monde Kayak polo St Omer,</li> <li>- Coupe du monde slalom Pau.</li> </ul> <p>Compétitions dont la candidature est en cours pour 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ICF Ranking Slalom (Pau, Saint Suzanne et Vaires-Sur-Marne)</li> <li>- Military Games à Vaires-Sur-Marne ?</li> </ul> <p>Compétitions programmées en 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ICF Ranking à Foix en vue du Championnat du Monde de 2025,</li> <li>- Coupe du Monde Slalom à Vaires-Sur-Marne.</li> </ul>



	<p>Compétitions dont la candidature est en réflexion pour 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coupe du Monde Descente La Plagne -&gt; mai ou juin ??</li> <li>- Test Event Sprint à Vaires-Sur-Marne ??</li> </ul> <p>Ces compétitions s'ajoutent aux compétitions pour l'animation nationale et pour le haut niveau (Opens de France, « Piges » Slalom ou France Elites)</p>
--	---

<b>INFORMATIONS du BUREAU EXECUTIF</b>	
1. Marathon de l'Ardèche	<p>Signature de la Convention pour le Marathon de l'Ardèche</p> <p>Présence de Caroline JEHL en tant que représentante du Bureau exécutif</p>
2. Club de Lagny	<p>La situation du Club historique de Lagny a été étudiée. Des informations à la fois de la Mairie et du Club lui-même ont été évoquées.</p> <p>Le dernier procès attenté par la ville, perdu pour le Club, impose à celui-ci, la restitution du terrain à la Ville de Lagny-Sur-Marne, après une trentaine d'années d'utilisation</p> <p>La FFCK rappelle avoir proposé par un courrier en date du 26 octobre 2017 au président du club, de rencontrer la ville de Lagny et de pouvoir jouer les bons offices pour trouver une solution à cette situation qui pénalise les licenciés du club. A défaut de réponse à la proposition faite alors au club par la FFCK, constat est fait de la dégradation de la situation qui semble arrivée à un point de non-retour qu'on ne peut que regretter.</p>
3. Suivi des licences	<p>Un suivi des Licences Fédérales (cartes FFCK) au 30 septembre, conformément à la demande du BEx précédent, a été présenté avec un décompte par région, sur les licences annuelles jeunes et adultes, les cartes « 1 jour ».</p> <p>Nous observons des écarts importants entre les adultes et les jeunes, ce qui doit nous interroger sur les raisons qui justifient une grande supériorité du nombre d'adultes par rapport aux jeunes pour certaines régions et pour d'autres régions, un nombre de jeunes et d'adultes sensiblement identique, voire parfois supérieur. La comparaison des régions sur les cartes "1 jour" est aussi très intéressante, ce qui nous permet d'afficher au 30 septembre 2021, un total de plus de 248 000 licences, pour la FFCK.</p>
4. Manifestation Tokyo Vaires Paris	<p>Un retour est fait sur la manifestation de Tokyo-Vaires-Paris sur le Stade Nautique Olympique d'Ile-de-France à Vaires-Sur-Marne, la grande fête des sports de pagaie organisée par la Fédération Française de Canoë Kayak et sports de pagaie. Cet événement grand public à la fois sportif, ludique, et festif s'est déroulé du 6 au 10 octobre sous le soleil de Seine-et-Marne, et a lancé la dynamique Paris 2024 sur le territoire de Vaires-Sur-Marne et plus particulièrement sur le site où seront accueillies les épreuves de Slalom, de Sprint et de Paracanoë, en 2024.</p> <p>Cette grande première sur ce site pour la FFCK a rassemblé plus de 7000 personnes durant tout le weekend (4000 personnes le samedi et 3000 le dimanche environ).</p> <p><u>Championnat d'Europe de Freestyle</u> : 11 nations / 110 athlètes / Le 1<sup>er</sup> événement international sur le Stade d'eau-vive / 500 spectateurs en moyenne pour les finales / 4 jours de compétitions / 4 médailles françaises, dont une en or, une en argent et deux de bronze / Diffusion en direct sur la chaîne Sport en France. Remerciements tout particulièrement au Conseil Régional d'Ile-de-France, au</p>

Crédit Agricole Brie Picardie, à l'Agence Nationale du Sport audiovisuel et à Sport en France.

Le Kayak Paddle Marne : 400 bateaux / 650 participants / Une boucle de 11 km de randonnée sur la Marne entre Lagny-sur-Marne, Noisiel et Vaires-sur-Marne.

Remerciements aux partenaires de cette randonnée : le Crédit Agricole Brie Picardie, la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire, la Ville de Lagny-sur-Marne, les clubs de Marne-et-Gondoire Canoë Kayak et de Torcy Canoë Kayak ainsi que Les Pt'its Bateaux de France Inter.

Le Festival UNSS Eaux Vives : 11 collèges, 28 enseignants et 250 élèves sur le bassin d'eau vive sur la journée du mercredi.

Planète Kayak : 3 écoles primaires et 4 classes de Vaires-sur-Marne concernées (Ecole du bois / Ecole des Pécheurs / Ecole l'Aulnay) soit 110 élèves au total.

La Soirée des Champions : Une quinzaine d'athlètes et entraîneurs mis à l'honneur dont 6 olympiens et 1 paralympien (Slalom, Sprint, Paracanoë) présents aux Jeux de Tokyo 2021, ainsi que des championnes et champions d'autres disciplines (Marathon, Descente, Freestyle, ...) / Feu d'artifice offert par la Mairie de Vaires-sur-Marne / 2h de concert du groupe « The Moon ». Remerciements particuliers à Saturne Production, Tonight Sound et Prévost Artifice.

Le Kids Paddle Challenge : 9 équipes de région / 4 épreuves originales sur eau vive, eau calme et sur la Marne / Vainqueurs : 1<sup>er</sup> ex æquo : Bretagne et Grand Est – 3<sup>ème</sup> : Normandie.

Le village des Exposants : Une trentaine d'exposants dont les partenaires de la Fédération (Crédit Agricole Brie Picardie, Conseil Départemental 77, Seine et Marne Attractivité, Mairie de Vaires-sur-Marne, Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne, Université Gustave Eiffel...) et de nombreux commerçants locaux. Remerciements particuliers à l'Union Dynamique Vaires et à Streed Food en mouvement.

Le lancement du Club Partenaires : 70 participants dont 43 institutions (collectivités, partenaires privés et fournisseurs) / 3 tables rondes sur la thématique du développement raisonné des sports de pagaie sur un territoire / Rencontre avec des managers et sportif(ve)s olympiens et paralympiens sur le thème de la performance.

Des animations sur l'eau : Des baptêmes et initiations proposés au grand public et des sessions libres aux licenciés. Remerciements à l'Ile de Loisirs Vaires-Torcy.

Un grand merci aux cadres techniques, aux salariés du siège de la fédération, à nos sportifs, au CRCK Ile-de-France et à ses bénévoles, au CDCK 77 et à nos clubs locaux ainsi qu'à la trentaine de bénévoles de l'organisation qui ont permis la réussite de ce bel événement. Un grand merci également à nos précieux partenaires, publics et privés, qui nous soutiennent et sur qui nous pourrions compter jusqu'à PARIS 2024... et au-delà !

Le code du sport (Articles L.212-9, L.212-1 et L.322-1) prévoit que les activités d'éducateur sportif ou d'exploitant d'un établissement d'activités physiques et sportives sont interdites aux personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation pour crime ou certains délits. Les éducateurs sportifs titulaires d'une carte professionnelle font déjà l'objet de contrôles systématiques réalisés annuellement par les services de l'Etat (vérification sur <http://eapublic.sports.gouv.fr/>).

Concernant les bénévoles, le système d'information relatif au contrôle d'honorabilité des **éducateurs sportifs et des exploitants bénévoles licenciés des fédérations sportives** a été conçu par le ministère des sports en collaboration avec la direction du numérique des ministères sociaux et le ministère de la justice.

Les personnes faisant l'objet de ce contrôle d'honorabilité sont exclusivement :

- Les dirigeants, licenciés, membres du bureau des clubs et des comités.
- Les personnes licenciées ayant une fonction d'encadrement bénévole, même ponctuelle.

L'Espace Club GOAL permet déjà d'identifier les **dirigeants** : aucune démarche n'est donc à réaliser par la structure.

**Pour les éducateurs sportifs bénévoles, la personne qui saisit ou renouvelle la licence devra indiquer que le licencié concerné exerce des fonctions d'encadrement dans le club.**

La pleine réussite de ce dispositif s'appuie sur un principe essentiel : licencier tous les dirigeants et tous les encadrants.

**Calendrier de déploiement :**

- L'Espace Club a été reparamétré par OBS, pour intégrer de nouveaux filtres (Etat civil).
- Il est en test par le service accompagnement.
- La mise en production est programmée en même temps que la présaison (mi-décembre).

Un webinaire est programmé en novembre à l'attention des clubs et comités.

Fin du BEX à 22 h 00

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

